

ABONNEMENTS
 Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 Pour les DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois 5 fr.
 Six mois 9 fr.
 Un an 16 fr.
 Pour les AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr.
 Six mois 11 fr.
 Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Les Annonces sont à 25 c. la ligne et les Réclamations à 50 c. la ligne.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, et M. Laffite et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (121)	Poste mixte	Omnibus mixte (105)	Paris	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Cahors — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	PARIS — Départ.	7h45	9h40	10h30	Nonsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	7h54
Mercuès	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX —	6 50	4 45	4 45	Fumel	7 37	9 37	5 37
Parnac	5 39	1 7	6 7				PÉRIGURUX —	8 36	5 16	5 16	Soturac Touzac	7 50	9 49	5 53
Luzach	5 47	1 20	6 16				Nonsempron-Libos. — Arrivée.				Duravel	8 2	9 57	6 7
Castelfranc	6 3	1 43	6 37				AGEN — Départ.	5h50	2h	6h40	Fuy-l'Évêque	8 11	10 6	6 20
Puy-l'Évêque	6 17	2	6 49				Nonsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	12 42	7 53	Castelfranc	8 30	10 20	6 43
Duravel	6 27	2 14	6 58								Luzach	8 44	10 32	7 2 9
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7								Parnac	8 55	10 41	7 18
Fumel	7 1	2 44	7 19								Mercuès	9 7	10 52	7 35
Nonsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26								Cahors	9 25	11 8	7 54

Cahors, le 24 Avril 1875

Les nouvelles belges et allemandes sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Au fond, il y a là une grosse question, et plus que jamais il devient manifeste que c'est nous, et non la Belgique, si faible, que poursuit et que vise M. de Bismarck, sous prétexte de frapper le catholicisme.

L'auguste vieillard du Vatican, dépossédé par la fourberie et l'ambition, apparaît au Prussien comme l'ennemi le plus redoutable, et il voudrait se faire un complice de l'Europe entière pour frapper la France elle-même dans le chef de l'Eglise. Haine impuissante ! Nous ne fournirons aucun prétexte, et le Saint-Père, dépouillé, fera trembler encore plus d'un tyran, en disant du haut de la chaire de Saint Pierre qu'il est faux que la force doive gouverner le monde, ainsi que M. de Bismarck ose le déclarer. Le Prussien n'aime pas les implacables vérités qui de Rome jaillissent de toutes parts : il devra les subir.

Jamais la rage, heureusement, n'a inspiré plus de maladresses que celles dont l'Allemagne est prodigue en ce moment. Il n'est pas possible, en effet, que l'Angleterre continue à tendre le dos et à trouver que M. de Bismarck ne menace pas sérieusement la Belgique. Ce peuple anglais, qui aime la paix parce qu'il aime ses affaires par dessus tout, peut longtemps, bien longtemps avoir l'air de ne pas comprendre ; mais, quand il se décide à dire qu'il a compris, il se porte soudain aux résolutions les plus énergiques. Nous verrions ce que dirait l'Allemagne si les choses en arrivaient à cette extrémité douloureuse.

Du reste, il est peut-être juste d'attribuer aux incertitudes de la politique extérieure le calme et la modération qu'on remarque avec un certain étonnement dans les partis. A l'exception de quelques feuilles, entr'autres l'Ordre, qui vient d'attaquer avec passion les princes d'Orléans, il y a des efforts patriotiques, auxquels nous nous plaignons à joindre les nôtres, pour que la réunion prochaine de l'Assemblée nationale soit marquée par le rapprochement de tous les hommes qui, divisés sur quelques points, sont néanmoins rapprochés par des aspirations communes sur les conditions constitutionnelles de toute nation digne de la liberté. Ainsi, le Journal des Débats dit avec raison : « Le ministère actuel ne nous paraît pas être le meilleur ministère possible ; mais nous sommes très disposés à nous en contenter. Si nous le critiquons ou si nous l'attaquons, ce n'est pas pour le renverser ; nous regarderions sa chute comme un malheur très grand et dont il serait difficile de prévoir les conséquences. »

Cette détente de l'opinion nous serait très salutaire dans le Lot, si nous savions la mettre à profit au moment de la prochaine élection, en nous tenant à l'écart de tout candidat qui voudrait retourner vers un passé à jamais disparu au milieu de l'effondrement de toute notre grandeur, ou marcher vers un avenir de chimères socialistes et de réalités révolutionnaires, qui achèveraient la France sous prétexte de la rajeunir. Entre les partis exclusifs et violents, il y a une large place pour tous les bons citoyens, à quelque parti qu'ils aient appartenu auparavant : cette place est celle de la loi, c'est-à-dire de la constitution du 25 février. On peut défendre toutes les saines idées sur ce terrain mieux que sur d'autres qui inspireraient la défiance ; aussi sera-t-il bon d'écarter toute candidature qui ne représenterait qu'une petite église. Regardez du côté de Berlin, et dites-vous alors, la main sur la conscience, s'il faut nous éparpiller ou nous unir.

On lit dans le Journal des Débats :

Presque tous les journaux anglais discutent, avec une satisfaction avouée, le résultat des interpellations qui viennent d'avoir lieu dans les deux Chambres du Parlement à propos des Notes allemandes. Tout est fini, s'il faut en croire le Times ; lord Derby a dissipé les derniers points noirs qui obscurcissaient l'horizon ; l'Allemagne n'en veut pas particulièrement à la Belgique « comme voisin territorial, » et sa dernière Note a un caractère de généralité qui doit rassurer complètement les hommes pratiques. Voilà bien l'esprit nouveau de l'Angleterre : mépris profond des théories, crainte exagérée des détails spéciaux et précis ! Tant qu'il a été uniquement question de la Belgique, c'est-à-dire d'Anvers, les Anglais ont été très émus ; songez-y ! leur industrie et leur commerce étaient en péril. Mais le danger s'étend, il se répand sur toute l'Europe au lieu de se fixer à quelques lieues des côtes de l'Angleterre. « On ne voit pas pourquoi, déclare aussitôt le Daily News, tout le monde n'adopterait pas le point de vue où s'est placé le chef du Foreign-Office en répondant à lord Russell. Si la note du 15 avril est reproduite correctement, l'Allemagne offre de corriger certaines déficiences dans sa propre législation, pour mieux garantir les pays étrangers contre toute tentative hostile de la part des sujets allemands. A la vérité, il sera bien difficile de rédiger, sur un pareil sujet, une loi internationale qui ne gênera ou ne blessera pas, plus ou moins, la liberté et l'indépendance de certains Etats ; mais c'est là une question vague qui peut être débattue sans inconvénient. » Plusieurs journaux cependant, plus pessimistes ou moins résignés que leurs confrères, gardent encore quelques inquiétudes. Le Standard fait observer que les réponses de M. Disraeli et de lord Derby, quoique rassurantes dans une certaine mesure, ne sont pas de nature à détruire entièrement l'impression pénible que la conduite de l'Allemagne a produite sur les hommes sérieux. De son côté, après avoir exprimé l'espoir que l'incident prusso-belge passera sans troubler plus profondément la paix générale, le Morning Post observe néanmoins que cet épisode n'est pas un

fait isolé ; qu'il semble, au contraire, indiquer un plan général de politique internationale ; que l'Allemagne est résolue à tenir continuellement le monde en haleine ; que tout lui est bon pour cela : admonestations sévères, avertissements fraternels, réclamations semi-officielles, actions vigoureuses ; et que l'Europe doit se résigner à passer sans cesse de l'inquiétude vague à l'alarme réelle. « C'est l'état de l'atmosphère politique, dit-il, qui est lui-même menaçant. » On ne saurait mieux répondre à la confiance sans bornes du Times et du Daily News, ni démontrer mieux combien les dangers généraux peuvent dégénérer vite en périls particuliers.

On lit dans le Journal de Paris :

Il est difficile de prévoir quel accueil les divers Etats de l'Europe pourront faire à la proposition d'entente commune contenue dans la deuxième Note du gouvernement allemand. L'auteur de la Note dit en effet, si nous en croyons la Gazette de Cologne : « Si la tentative échouait (la tentative faite auprès de la Belgique pour la décider à mettre sa législation intérieure en harmonie avec la législation allemande), si la tentative échouait, l'opinion publique serait, du moins, édiflée en Allemagne, et tous les Etats également intéressés auraient peut-être alors lieu de conclure une entente. » Il semble résulter de ce passage que le gouvernement allemand aurait l'intention, dans le cas où ses démarches, auprès du gouvernement belge, resteraient infructueuses, de porter la question de « l'unité de législation » devant un congrès. Encore une fois, il est difficile de prévoir quel accueil l'Europe ferait à une proposition de cette nature, ni si le gouvernement allemand serait plus favorablement écouté par un congrès européen que par la petite Belgique. Dans l'état de division, d'irrésolution, d'incertitude où la rupture de l'équilibre européen a jeté la plupart des puissances, il est facile à un gouvernement aussi fort que le gouvernement allemand, de présenter à l'acceptation des autres puissances et de faire agréer les propositions les plus extraordinaires, et celles-là mêmes qui, dans d'autres temps, eussent été considérées comme les plus choquantes. Il n'est donc pas impossible que la proposition du gouvernement allemand, en la supposant écartée par la Belgique, ne soit adoptée par un congrès. On a vu, depuis cinq ans, des choses plus surprenantes.

En tout cas, ce dont nous sommes sûrs, c'est qu'il ne faut pas compter sur la France pour opposer à la proposition de l'Allemagne une résistance que les autres puissances ne lui opposeraient pas. L'Europe fera ce qu'elle voudra : la France s'incline d'avance devant la décision du Congrès. Il faut que l'Europe prenne son parti d'une France effacée, volontairement effacée, et ne prenant pas plus d'intérêt aux affaires d'autrui, qu'autrui n'a pris intérêt à ses affaires propres.

La Patrie apprécie ainsi qu'il suit cet étrange projet de congrès :

Notre confiance dans l'issue heureuse d'un congrès des puissances en vue d'amener l'adoption d'une législation uniforme pour la protection réciproque des gouvernements, cette confiance est fort médiocre, pour ne pas dire nulle. Ce qui convient aux traditions, aux mœurs, aux tempéraments, à la situation politique et religieuse d'un pays ne convient pas aux traditions, aux mœurs, à la situation politique ou religieuse d'un autre. Chercher la formule d'un traité international susceptible de satisfaire à la fois tous les gouvernements et d'avoir l'appro-

bation de tous les peuples, c'est donc à notre avis, chercher purement et simplement la chimère, l'impossible, l'absolu.

Telle est également l'opinion de la République française qui s'exprime en ces termes :

Tous les Etats qui ont la motion du droit public européen doivent ne pas laisser porter atteinte aux privilèges des Etats neutres, et consentir à discuter ces privilèges est une concession que l'Angleterre ne peut pas faire si elle a encore le sentiment des choses de ce monde. Nous espérons que personne en Europe ne se prêtera aux projets de congrès que la chancellerie de Berlin désire voir se réaliser, pour faire du même coup ses affaires sur l'Escaut et intervenir dans les délibérations du prochain congrès, d'où elle est et doit rester exclue.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 23 avril.

Les journaux anglais sont unanimes contre le projet de congrès de M. de Bismarck tendant à modifier la législation des divers Etats et y voyant une tentative contre la liberté d'appréciation des petits Etats ; de même qu'à leurs yeux le projet russe, qui s'est traité à la conférence de Bruxelles, ne tendait sous prétexte d'humaniser la guerre, qu'à entraver la libre défense des petits Etats. On peut dès aujourd'hui inférer de leur langage que, si la proposition de congrès est faite, elle ne trouvera, auprès du gouvernement anglais, qu'un refus ou du moins qu'une acceptation accompagnée de réserves.

Les journaux anglais ne sont pas moins unanimes à faire l'éloge du peuple belge. Le Daily-News, qu'on n'accusera pas d'hostilité contre l'Allemagne, dit qu'il ne faut pas une dose énorme d'intelligence pour préférer la liberté belge à toute la gloire militaire de l'Allemagne.

Au reste, le projet de M. de Bismarck rencontre des critiques même en Allemagne. La Gazette de Francfort le qualifie de *lique policière* tendant à faire des petits Etats des vassaux ou des instruments des grands et lui prédit un *fiasco* complet.

Les journaux allemands qui nous accusaient naguère d'avoir acheté 40,000 chevaux en Bohême, assurent aujourd'hui que nous avons acheté dans ce même pays plusieurs milliers de peaux de veaux pour en faire des havresacs de soldats.

La Post de Berlin, qui tient sans doute à garder la spécialité des articles alarmants, dit aujourd'hui, en propres termes, que si la Belgique manifestait des sympathies françaises, il serait du devoir de l'Allemagne de la protéger contre elle-même.

Malgré tous ces fâcheux indices, on est convaincu, dans les régions bien informées, que la paix ne sera pas troublée par suite des volontés résolument pacifiques que n'ont jamais cessé de manifester les autres grands Etats, et notamment l'Autriche et la Russie.

Le bruit qu'une note allemande aurait été adressée au gouvernement Hollandais ou à celui du grand duché de Luxembourg n'est pas confirmé.

Le bruit d'une prochaine revue de l'armée de Paris est dénué de tout fondement.

La nouvelle d'un message présidentiel qui serait lu à l'ouverture de la session est au moins prématurée. Il n'en a pas été question jusqu'ici dans les conseils du gouvernement.

L'idée de supprimer les élections partielles est assez vivement combattue. On fait observer que, les

députés de chaque département devant faire partie du collège électoral, il en résulterait un état d'infériorité pour les départements qui ont aujourd'hui des sièges vacants. A cela on répond que la perte d'une voix ou deux ne serait pas un bien grave inconvénient dans un collège formé de deux ou trois cents électeurs. Quoi qu'il en soit, on peut-être assuré que la suppression des élections partielles sera bien vite votée si, comme la chose paraît aujourd'hui vraisemblable, il est entendu au début de la session que les élections générales auront lieu dans le courant de l'automne prochain.

Le vote du conseil municipal de Paris, relatif à l'ouverture d'une voie carrossable entre le palais des Tuileries et le jardin, soulève d'assez vives objections. Le palais et le jardin ne sont pas une propriété de la ville, mais une propriété de l'Etat, et la ville aura à obtenir le consentement de ce dernier avant que le projet puisse être mis à exécution.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Pendant que les hommes raisonnables, animés du plus pur esprit patriotique, se sont dépouillés, en présence d'événements imprévus et d'une situation nouvelle, de convictions respectables et sincères, et s'efforcent d'organiser, dans l'intérêt du pays, un gouvernement qu'ils avaient combattu jusqu'à ce jour, des écrivains dont les souvenirs de 93 troublent la plume et les idées, perdent leur talent à démontrer que le temps des concessions n'existe plus, et que, pour être républicain, il faut adopter la Révolution dans ses crimes, dans ses erreurs et jusque dans ses plus ridicules innovations.

Trois quarts de siècle et plus ont passé depuis lors. Tant pis! Ces trois quarts de siècle ne pouvant être arrachés au temps, il faut faire comme s'ils avaient été vides de faits, oublier leurs grandeurs, leurs erreurs et leurs bienfaits, et rattacher la génération présente aux générations passées, comme si l'histoire avait jugé bon de se reposer pendant quatre-vingt ans. Telle est la doctrine des radicaux, doctrine de fétichisme, s'il en fut, et qui pose en principe que pour être un bon citoyen, dans la république, il faut s'incliner devant les actes des aïeux, héroïques ou grotesques, sérieux ou ridicules, comme des sauvages devant l'image du manitou, sans discussion, sans réflexion même et sans arrière-pensée.

Ces idées, dont la diffusion n'est pas sans danger, font leur chemin à l'aide du livre, et la publication à bon marché popularise la révolution jusque dans ses sottises. Des hommes d'une notoriété incontestable se font les apôtres de cette mission d'un nouveau genre, et ne craignent pas de mettre leur plume au service d'une propagation ridicule.

Nous connaissons un petit livre très instructif à cet endroit : c'est l'*Almanach de la Bibliothèque ouvrière* pour 1874. Avec des hommes de la valeur de ceux qui se sont coalisés pour rédiger ce pauvre opuscule, il était permis de s'attendre à quelque chose de nouveau et de piquant, du moins à quelques-unes de ces joyusetés de bon aloi qui, soulevant le gros rire populaire, disposent généralement la foule à prendre intérêt à des théories dont elle ne saisit pas le premier mot.

Il n'en est rien. Ceux qui prétendent courir, à toute vapeur, sur la route du progrès, et pour lesquels le monde, en général, et la France, en particulier, gardent une allure trop modérée, s'amuse à remuer constamment les cendres du passé, pour en retirer l'emblème calciné de quelques-unes de ces pratiques mesquines qui fleurissaient alors, au milieu de la terre et du sang.

Si l'enthousiasme s'accroît à mesure que l'époque s'éloigne, il se déplace aussi et passe à côté de certains faits dont on ne saurait nier l'éclat, pour s'épanouir sur des réformes intérieures aussi mesquines qu'enfantines, et que l'on se plaît à dénoncer comme des chefs-d'œuvre de la raison émancipée. Telle est la transformation du calendrier grégorien.

Les noms des mois proscrits comme aristocrates; les décades substituées aux semaines mises au rancart, comme entachées de papisme; les saints et les fêtes de la religion supprimés pour faire place à des collections de légumes, aux minéraux, aux oiseaux, aux poissons, etc. Tel fut le résultat de ce travail grandiose, devant lequel on tombe en extase, quitte à rire aux éclats derrière ses mains.

C'est ainsi qu'à la place de sainte Gene-

viève il fallait adorer l'ardoise; que le silex prenait la place de l'Épiphanie; que le mercure chassait saint Sulpice du calendrier grégorien, etc. Ces enfantillages naifs prennent, dans l'imagination des idolâtres de la Révolution, toutes les proportions d'une épopée, et dépassent, de toute la hauteur d'une sottise, les victoires improvisées et l'invention même du système métrique. Ceux qui font le boniment n'en croient rien; mais ils le laissent à entendre. Comment douter de la supériorité d'un régime qui, avec l'étranger à toutes les frontières, trouvait le temps de donner sa signification à chacun des jours de l'année, et se proposait sans doute d'en baptiser un 366^e pour les années bissextiles. Les Grecs, en inventant le jeu de l'oie, n'ont pas montré plus de génie.

Voilà comment, à la grande époque, on faisait la guerre à la religion, et comme on voudrait aujourd'hui recommencer la campagne contre elle et contre ses usages. Voilà comment on cultivait l'esprit d'un peuple tellement surpris de se trouver son maître qu'il mêlait quotidiennement le ridicule à l'horrible, et qu'en ramenant la foule à un niveau unique, par la suppression de toutes les têtes placées au dessus d'elle, il remplaçait les fleurs inutiles par des carrés de choux, chassait les saints, par décret, et peuplait son paradis, à la façon égyptienne, d'oignons et de salades, de chiens et de chats, de bouidins et de saucisses.

De nos jours, certains ne sauraient feindre une trop grande admiration pour ces sottises, et se plaisent à rééditer, pour la plus grande gloire du pays, ces facéties bientôt vieilles d'un siècle, dans l'espoir de les voir prises au sérieux et de gagner à la cause de la révolution, canonisée par M. Victor Hugo, les esprits séduits par la pratique des plus petites choses.

Que des innocents s'y laissent prendre, cela est, jusqu'à un certain point, très concevable; mais ce qui est vraiment extraordinaire, c'est que des hommes bien doués perdent ainsi leur facultés, du moment qu'ils ont en tête leur marotte politico-religieuse, et, qu'un journaliste d'esprit comme M. Lockroy, par exemple, ou un écrivain économiste sérieux et sensé, comme M. Gaulier, tous deux rédacteurs du fameux *almanach de la Bibliothèque ouvrière*, semblent ou veulent s'imaginer que leurs aïeux de 93 se chauffaient bien mieux au soleil de germinal, qu'eux-mêmes aux prosaïques rayons d'avril.

Informations

Des journaux annoncent que le général Chagnier est atteint d'une bronchite aiguë qui le rendrait gravement malade.

Il n'y a rien de vrai dans cette nouvelle; le général ne s'est jamais mieux porté, il a eu seulement une entorse dont il est à la veille d'être complètement guéri.

(Correspondance Havas.)

Une foule considérable a rendu les derniers devoirs aux nobles et infortunées victimes de la catastrophe du ballon « le Zénith ». Une grande émotion s'est emparée de la population de Paris, à la nouvelle de la mort terrible et glorieuse de MM. Sivel et Crocé-Spinelli. On savait, par leurs ascensions précédentes, que les aéronautes du Zénith ne cherchaient dans ces périlleuses expéditions que le progrès de la science. Leur ardeur, leur courage, leur désintéressement étaient connus. On les aimait, on les suivait dans leurs hardies entreprises. Leurs collègues de la Société française de la navigation aérienne les considéraient comme l'honneur et la force d'une compagnie savante qui est aujourd'hui cruellement frappée, mais qui poursuivra la tâche à laquelle ils ont si dignement sacrifié tout, jusqu'à leur propre existence.

(République française.)

Le conseil général de Marseille vient de se montrer fidèle une fois de plus à la tradition d'intolérance et d'arbitraire politique qui est commune à tous les corps électifs soumis aux influences radicales et démagogiques. Il a cassé l'élection de M. de Cadillan, nommé conseiller général à Tarascon. Il y a quelques années, le conseil avait de même annulé les élections répétées de M. Mistral Bernard. Rien n'est plus contraire au respect de la volonté

électorale que ces annulations, qui paraissent à tous les esprits calmes, inspirées par le pire esprit de parti et de coterie.

On assure que dans le conseil des ministres tenu au palais de l'Élysée, le prochain mouvement préfectoral a été arrêté.

Ce troisième mouvement, comme les deux précédents, sera peu important et se bornera à de simples mutations et à une nomination nouvelle, nécessitée par la démission de M. Michon préfet du Pay-de-Dôme.

Chronique locale et méridionale.

Les membres de la sous-commission de la fête de Charité nous adressent la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

A Monsieur le Rédacteur du Républicain du Lot.

Dans un article de votre journal du 22 avril, au sujet de la fête de Charité, vous dites que c'est par défiance que la commission a voulu se faire présenter la liste des pauvres secourus par la Société de St-Vincent-de-Paul.

La sous-commission chargée de la répartition des aumônes tient à protester, tant en son nom qu'au nom de la commission tout entière contre cette insinuation malveillante. Si la liste des pauvres secourus par la Société de St-Vincent-de-Paul a été demandée à cette dernière, c'est dans le but d'éviter les doubles emplois qui auraient pu se produire et non dans celui de contrôler la façon dont les personnes honorables qui composent cette Société jugeront à propos de distribuer les aumônes.

La sous-commission vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien reproduire sa réclamation, dans votre plus prochain numéro.

Les membres de la sous-commission,

IZARN, juge, VINCENS,
CAMBORNAC, J. CAVIOLE.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

Un de mes prédécesseurs vous a engagé à rappeler aux maires de votre département l'obligation où ils se trouvent de faire connaître à M. le grand chancelier de la Légion d'honneur les décès de ceux de leurs administrés qui étaient membres de l'ordre ou décorés de la médaille militaire.

Vous savez, monsieur le préfet, que depuis la loi du 15 juillet 1873, il y a un intérêt capital à ce que la notification soit faite avec la plus grande exactitude, car la répartition des croix entre les divers départements ministériels a pour base rigoureuse le chiffre des extinctions. A la suite d'observations de M. le grand chancelier et d'après des renseignements dont j'ai pu moi-même reconnaître l'exactitude, je suis amené à croire, et telle est aussi la pensée, de M. le général Vinoy, qu'actuellement, en ce qui concerne les légionnaires civils, plus de la moitié des décès restent ignorés à la grande chancellerie.

Je vous prescris de nouveau de tenir la main à la stricte observation des règlements.

Les maires ou secrétaires de mairie doivent toujours :

- 1^o S'informer, lors de la déclaration des décès, si les décédés étaient membres de la Légion d'honneur ou médaillés militaires;
- 2^o Mentionner ces qualités sur l'acte de décès;
- 3^o Nous notifier sans délai les décès des légionnaires ou des médaillés.

Le ministre des finances vient d'accorder, par une circulaire spéciale, la franchise postale à tous les maires qui auront à communiquer avec les commandants des bureaux de mobilisation et avec les commandants des dépôts de recrutement.

On sait que l'application de la loi électorale du 7 juillet 1874 nécessite de nombreuses vérifications des casiers judiciaires, à l'effet de rechercher les personnes qui, frappées d'incapacité par suite de jugements, se sont frauduleusement fait inscrire sur les listes électorales.

L'expérience a démontré que les états annuels de jugements entraînant la privation du droit de vote, transmis aux préfets par les soins des parquets, étaient insuffisants pour éclairer l'administration sur la capacité des électeurs inscrits qui ont changé de domicile.

Afin d'obvier à ce grave inconvénient, le ministre de la justice a décidé, de concert avec son collègue de l'intérieur, que les duplicata seraient transmis désormais aux sous-préfetures des lieux de naissance des condamnés, de manière à créer pour l'avenir un *casier administratif des élections* qui permettra à l'administration de procéder en connaissance de cause lors de la révision des listes électorales, et de déférer à la justice les individus qui, déjà frappés par elle, se seraient indûment fait inscrire malgré leurs précédentes condamnations.

Sur l'ordre du ministre de la guerre, le service de l'état-major général prépare, dès aujourd'hui, le programme des prochaines manœuvres d'automne. Ces exercices, qui seront effectués séparément par chaque corps d'armée, auront, cette année, une importance exceptionnelle.

On doit y faire l'essai d'un projet de règlement pour les manœuvres d'infanterie.

Ce projet sera adressé au commandant en chef de chaque région territoriale, avec prière de vouloir bien, une fois les manœuvres terminées, adresser au ministre de la guerre un rapport sur les modifications ou améliorations dont le règlement paraîtrait susceptible.

Une question assez importante vient d'être portée devant le conseil d'Etat. Il s'agit de savoir si les cercles catholiques d'ouvriers sont des établissements où la bienfaisance a une grande part et doivent, par conséquent, être affranchis de l'impôt de 20 % sur les cercles, ou si, au contraire, il faut les considérer comme des cercles ordinaires et les taxer comme tels. Le conseil de préfecture de la Seine a admis la première jurisprudence, celui des Deux-Sèvres professe la seconde.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux chefs de corps une circulaire relative aux sous-officiers réengagés. Elle porte sur différentes questions s'appliquant à des cas particuliers qui n'avaient pu être prévus. Le ministre fait connaître en regard de chacune de ces questions la solution qu'il leur a donnée. Par exemple, elle fixe la jurisprudence pour les sous-officiers âgés de moins de 35 ans, qui au 1^{er} janvier 1873 ont eu 12 ans de services et qui, en vertu du décret du 30 novembre 1872, peuvent être autorisés à compléter leurs 25 années de services ou être admis à la retraite proportionnelle.

M. de Meaux vient d'adresser aux préfets une circulaire rappelant qu'un certain nombre d'ingénieurs et d'agents des ponts et chaussées et des mines ont accepté dans ces dernières années les mandats de conseiller général et de conseil municipal sans y avoir été préalablement autorisés par l'administration.

Tout en reconnaissant que ces fonctions ne sont pas incompatibles, le ministre invite les préfets à prévenir ces agents qu'ils doivent avoir pour accepter ces positions l'agrément de l'autorité supérieure.

On annonce que M. le maréchal de MacMahon est à la veille de signer le décret de nomination des lieutenants-colonels de l'armée territoriale, décret qui lui a été soumis ces jours derniers.

On assure qu'en présence des plaintes portées contre la défectuosité des tabacs, cigares et cigarettes, M. Léon Say a l'intention de reprendre l'enquête commencée par l'honorable M. Magné.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Avis.

Les anciens militaires du Lot âgés de moins de 30 ans, ayant été sous-officiers et comptant de cinq à sept ans de services, qui désireraient être employés dans le service de la culture du tabac en qualité de commis de surveillance, sont invités à se présenter au Directeur du département ou à l'Entreposeur du magasin le plus rapproché de leur résidence qui les renseignera sur la position qui pourrait leur être faite dans l'administration.

Ceux qui compteraient plus de 7 années de services militaires pourraient être admis exceptionnellement jusqu'à l'âge de 34 ans.

Demande. — Quel degré de myopie faut-il atteindre pour être exempt du service militaire ?
Réponse. — L'instruction du conseil de santé des armées, du 3 avril 1873, donne à cet égard les renseignements suivants :
 « La myopie notable est constatée égale à un quart. »

Nota. — Le myope pourra devoir lire à une distance très-rapprochée du nez sans verres, ou à 35 centimètres avec des verres bi-concaves n° 6 ou 7, et distinguer nettement les objets éloignés, ou lire à une distance minime de 5 mètres de gros caractères d'imprimerie (le numéro de l'échelle typographique) avec des verres bi-concaves n° 4.

Tels sont les caractères de la myopie qui rend un jeune homme impropre au service actif, mais le plus souvent le myope est reconnu apte à servir dans les services militaires de l'armée.

Les conseils de révision doivent prononcer en ce sens lorsque la myopie, qui n'atteint pas le degré qui motive l'exemption, mais assez prononcée pour nécessiter le port de lunettes dans le service, est également de 1/5 à 1/4.

L'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux d'extension du casernement d'Agon à exécuter pendant les exercices 1875, 1876 et 1877, aura lieu le lundi 24 mai prochain, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

La population cadurcienne apprendrait avec satisfaction la nouvelle d'une semblable adjudication.

On lit dans l'Avenir de Luchon :

« Dans la soirée de dimanche 4 avril, le bruit s'est répandu tout à coup qu'un grave accident venait d'avoir lieu sur la route de Saint-Aventin à Luchon. Nous avons couru aux informations et voici les renseignements que nous avons pu recueillir. Nous garantissons leur exactitude :

« A deux kilomètres de la ville, au lieu dit *Bouersés* (versants) de *Paysas*, la route côtoie un précipice dangereux. Cependant elle est séparée de l'abîme d'abord par un plan incliné d'une dizaine de mètres, puis par un escarpement d'une trentaine de mètres hérissé de quelques arbres et où les chèvres seules peuvent se risquer impunément.

« Or, dimanche, 4 avril, deux étrangers, qui ont pris à Luchon leurs quartiers d'hiver, M. et M^{me} S..., de Paris, se promenaient pédestrement dans ces parages. Ils avaient poussé leur excursion jusqu'à l'endroit que nous venons de décrire.

« La curiosité les avait poussés jusqu'au bord du gouffre. Ils se disposaient à regagner la chaussée, lorsque le terrain venant à céder sous les pieds de la pauvre dame, elle tomba la tête en avant et dévala la pente. M. S... ne perdit pas son sang-froid. Se laissant glisser après elle, il réussit à l'atteindre et à lui saisir le pied au moment où elle allait tomber dans le vide. Malheureusement, il fut entraîné et, sans un arbre dont le branchage (après Dieu) le sauva, c'en était fait de l'un et de l'autre.

« Cependant les forces de M. S... s'épuisaient. Ses cris de détresse attirèrent enfin les passants. Le sieur Sansuc, d'Oô, parvint, non sans peine, en se retenant aux branches des arbres, jusqu'à M^{me} S..., retenue au bord du précipice par la main déjà défaillante de son mari. On ne sait trop ce qui serait advenu sans l'arrivée de nouveaux sauveteurs : Crooste (Gabriel), brigadier cantonnier ; Dufaur (Antoine), serrurier, et Courrége (Dominique), de Luchon, et Sacarrère (Bertrand), d'Antignac. Ces braves gens, joignent leurs efforts à ceux de Sansuc, réussirent à sauver les deux victimes.

« Hâtons-nous de dire que M^{me} S..., après avoir recouvré l'usage de ses sens, a pu regagner Luchon à pied et qu'elle en sera quitte pour quelques contusions sans gravité.

« Nous sommes heureux d'avoir pu publier les noms de ces hommes courageux dont le dévouement est digne des plus grands éloges. »

Viticulture

Nous trouvons dans un des derniers numéros du *Bulletin de la Société agricole du Lot*, un intéressant rapport de M. de Roussy, sur l'établissement d'un marché aux vins à Cahors. Nous croyons utile de le reproduire :

Messieurs,

La Société d'agriculture du Lot, voyant de

quel intérêt il était pour le département d'améliorer la culture de ses vignes, et d'augmenter autant que possible la production du vin, a cherché à obtenir ce résultat en excitant l'émulation des viticulteurs et en créant, par les concours, des champs d'expériences, où les améliorations discutées par une commission nommée par vous, approuvées ou blâmées après un examen sérieux, pourraient servir de leçon pratique à ceux qui voudront entrer dans la voie du progrès. Elle a demandé et obtenu du gouvernement une somme de 500 francs qui sera distribuée en primes selon le programme que vous aurez tracé.

Cette œuvre, si nous pouvons la continuer en obtenant, comme je n'en doute pas, que cette somme nous soit allouée régulièrement tous les ans aura, sur le sort et la tenue de nos vignes, des résultats que nous aurons bientôt, je l'espère, le plaisir de constater.

Pour aider encore ce mouvement vers le progrès, et lui apporter un puissant auxiliaire, permettez-moi de vous dire quelques mots sur une institution nouvelle, que je viens vous proposer de prendre sous votre patronage.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser au sujet de l'allocation que vous venez d'obtenir du ministre de l'agriculture, je vous disais que non-seulement les améliorations apportées à la culture de la vigne, auraient pour effet d'augmenter la production du vin, mais qu'aussi cette augmentation de produits attirerait chez nous un plus grand nombre de négociants, qui, certains de trouver assez de marchandises pour choisir et faire des achats considérables, aimeraient mieux s'arrêter chez nous que d'aller dans le Languedoc faire leurs approvisionnements ordinaires. Ceci, Messieurs, ne manquera pas d'arriver, j'en suis convaincu.

Mais si nous voulons attirer et retenir chez nous les négociants, il faut tâcher de leur rendre les achats faciles, de leur éviter les pertes de temps, les fatigues et dépenses qu'ils ont à subir dans le Lot pour faire des achats de quelque importance. Arrivés à Cahors, à combien de courses, de démarches infructueuses, ne sont-ils pas obligés avant de trouver ce qu'ils désirent ; ils courent souvent tout un jour pour déguster des vins qui ne leur conviennent pas, ou bien pour se butter contre de trop grandes exigences des propriétaires. Ils perdent un temps précieux, se découragent et ne reviennent plus.

Or, Messieurs, vous serez certainement tous de mon avis, lorsque je vous dirai que le meilleur encouragement à donner à la viticulture, est de trouver à ses produits des débouchés rapides et assurés, d'attirer vers nous le commerce étranger, puisque le commerce local a trop peu d'importance pour suffire à les écouler lui-même. Il nous faut donc alors tâcher de parer aux inconvénients dont je vous parlais tout à l'heure, en offrant au commerce les moyens d'activer ses achats, et de lui diminuer les fatigues et les dépenses auxquelles il est exposé. Il me semble que c'est chose facile et peu coûteuse.

Vous avez tous les jours sous les yeux le spectacle de ces foires où se rendent en foule vos populations. Les uns vont vendre leurs bestiaux, leurs céréales, les autres vont en acheter. Les uns offrent aux acheteurs un choix considérable de bœufs, de moutons, de porcs.... où il leur est toujours facile de trouver ce qu'il leur faut.

Les acheteurs, au contraire, établissent entre eux une certaine concurrence qui les entraîne et leur font offrir des prix rémunérateurs au détenteur de la marchandise.

Tous s'inspirent des besoins, des nécessités du moment pour faire la hausse ou la baisse, et on peut dire que tout se vend à sa véritable valeur.

En serait-il ainsi si le propriétaire qui veut acheter était obligé de courir de ferme en ferme, demandant à l'un : — Avez-vous des bœufs à vendre ? à l'autre, du blé ; à l'autre des moutons ? etc. Quel temps ne lui faudrait-il pas ? — Quel choix aurait-il devant les yeux ? — Quelle base pour offrir ses prix ?

Les foires donc sont une bonne chose, aussi nous voyons leur nombre augmenter tous les jours.

Eh bien ! Messieurs, pourquoi le commerce des vins ne jouirait-il pas des mêmes facilités ?

Serait-ce une innovation en France ? loin de là.

Le Languedoc, ce pays de production de vin par excellence, a des marchés pour les vins tous les jours de la semaine, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. C'est sur ces marchés que se traitent toutes les affaires, soit directement avec les négociants arrivés exprès pour ce jour-là, soit par l'entremise des courtiers. Cet exemple devrait nous encourager à entrer dans la voie que je viens de vous proposer.

Mais me direz-vous, Messieurs, il existe à Cahors une institution créée par nous, dans le but que vous nous proposez. Cette institution

est restée sans effet et est tombée d'elle-même, presque aucun propriétaire n'y ayant eu recours pour vendre son vin.

Cette institution avait bien, en effet, le but que je vous propose, mais le résultat a prouvé que le moyen employé pour y arriver était peu pratique.

Le propriétaire qui veut vendre une paire de bœufs, confie-t-il ses intérêts à son voisin, à son ami ? Non ; il veut aller lui-même débattre ses intérêts, céder de ses prétentions si la foire est mauvaise, les augmenter si elle est bonne. Enfin, il veut faire ses affaires lui-mêmes, et on ne peut l'en blâmer. Que lui proposiez-vous à l'entrepôt des vins ? De laisser ses échantillons à un Monsieur qu'il ne connaît pas, de lui confier l'affaire la plus importante qu'il ait à traiter dans l'année, sans qu'il ait à s'en mêler ; vous n'avez pas pu l'obtenir de lui. Mais si vous lui dites : — Venez à Cahors tel jour, vous y trouverez des négociants qui verront vos vins dont vous porterez l'échantillon ; vous entrerez en affaires avec eux, et peut-être pourrez-vous vendre vos produits. — Soyez sûrs qu'ils y arriveront en masse et le négociant n'aura que l'embaras du choix.

Un tonnelier de Cahors qui achète des vins par commission, me disait que les jours de foire on lui portait les échantillons de plus de 2,000 barriques de vins. Vous voyez que le fait existe déjà pour le propriétaire, et qu'il ne nous reste plus qu'à faire venir des négociants. Il en viendra soyez en persuadés, c'est leur intérêt. Sûrs de faire des affaires, ils apprendront le chemin du Lot, apprécieront nos vins à leur juste valeur, et reviendront tous les ans nous les acheter.

Mais pour cela, Messieurs, il faudrait faire de la propagande, faire des articles de journaux, envoyer des circulaires, faire connaître nos marchés à tous ceux qui auront intérêt à le savoir. Ce sera certainement une dépense, mais ce sera la seule que vous aurez à faire pour fonder l'institution que je vous propose.

Croyez-vous que le résultat ne vous la paiera pas au centuple ?

J'ai donc, Messieurs, l'honneur de vous proposer de nommer une commission qui sera chargée d'étudier la question que je viens de vous développer, et d'aviser aux moyens d'obtenir la création d'un marché aux vins qui sera tenu à Cahors, les jours de foires, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la réussite et la durée de cette fondation, et lui donner tout le retentissement et la publicité convenables pour que le commerce de la France en soit prévenu et informé.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
25 Diman.	s. Marc, év.	
26 Lundi.	ss C. et M.	Montcuq, Gramat, St-Géry.
27 Mardi.	s. Anthime.	Cazals, Saint-Martin-Labouval, Puybrun.
28 Mercr.	s. Vital.	Junies (les), Soturac.
29 Jeudi.	s. Pierre.	Grézels, Floirac.
30 Vend.	ss Catherine.	Concots, Souillac, Vaillac.
1 Samedi.	ss Ph. et J.	Cahors.

Lunaisons du mois de Mai.

N. L.	le 3, à 3 h. 43 du soir.
P. Q.	le 12, à 7 h. 46 du matin.
P. L.	le 20, à 8 h. 59 du matin.
D. Q.	le 28, à 6 h. 39 du matin.

Apogée, le 19. — Périgée, le 8.

Dernières nouvelles

Versailles, 23 avril 1875.

On a dit que le gouvernement français avait pris des mesures pour empêcher les ecclésiastiques expulsés d'Allemagne de se réunir dans nos départements de l'Est. Le fait est inexact en ce sens qu'il n'y a pas eu lieu de recourir aux mesures en question, les prêtres expulsés d'Allemagne ayant tous choisi comme lieu de refuge d'autres pays que la France.

Les bruits d'emprunt sont plus que jamais démentis. Les bonnes recettes du premier trimestre font pressentir dit-on, si elles se continuent toute l'année, un excédant d'une trentaine de millions sur les prévisions du budget. On assure que le ministre des finances compte pouvoir établir l'équilibre au moyen d'une émission de

bons du Trésor ne dépassant pas cinquante millions. Le projet tendant à autoriser cette émission serait présenté à l'Assemblée dès les premiers jours de la session.

A propos du langage comminatoire de la presse officieuse de Berlin contre la Belgique, un journal fait observer que, dans la situation actuelle de l'Europe, la garantie de la neutralité belge est, à proprement parler, une fiction, attendu que la France est pour longtemps hors de cause et que l'Angleterre du libre-échange ne songe qu'à vendre et acheter. A mesure que les événements se dérouleront, l'Europe verra de plus en plus combien de traités sont tombés à l'état de lettre morte depuis que la France est exclue, par ces défaites, de toute participation active à la politique européenne.

Bourse de Paris.

Paris, 24 avril 1875.

Rente 3 p. %	64.07
— 4 1/2 p. %	92.80
— 5 p. %	103.40

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune d'Aujols, la nommée Lonjou (Marie), épouse Séval, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 63,

Savoir :

- Un are quatre-vingt-quinze centiares de terre (section C, numéros 549-550) ;
 - Deux ares quatre-vingt-quatorze centiares de terre, (section C, numéros 505-508) ;
 - Trois ares quarante-deux centiares de terre (section C, numéro 495) ;
 - Sept ares soixante-huit centiares de terre et vigne (section C, numéros 169-490) ;
 - Soixante-quatorze centiares de vigne (section C, numéro 489) ;
 - Treize ares soixante-cinq centiares de terre (section C, numéro 86) ;
 - Quatre ares quarante-six centiares de terre (section C, numéro 7) ;
 - Deux ares quarante-quatre centiares (section C, numéro 13), moyennant la somme de mille six cent trente francs, ci. . . 1,630 fr.
- Aujols, le vingt-trois avril mil huit cent soixante-quinze.

Le Maire,

MALIRAC.

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune d'Aujols, le sieur Riols (Antoine), a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 13,

Savoir :

- Deux ares trois centiares de terre (section C, numéro 554) ;
 - Trois ares soixante-dix centiares de vigne (section C, numéro 171) ;
 - Deux ares quatre-vingt-quinze centiares de terre (section C, numéro 101) ;
 - Quatre-vingt-neuf centiares de terre (section C, numéro 7) ;
 - Huit ares soixante-huit centiares de terre (section C, numéros 13, 14, 15, 16, 22) ;
 - Quatre ares dix-huit centiares de terre (section C, numéro 83), moyennant la somme de mille francs, ci. 1,000 fr.
- Aujols, le vingt-trois avril mil huit cent soixante-quinze.

Le Maire,

MALIRAC.

Recommander, en cette saison de *rhumes* et de *grippe*, le **Sirop** et la **Pâte de Naré** de **Delangrenier**, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du **Chocolat** purgatif de **Desbrières**, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature : **Desbrière**.

Mal de Dents. — L'EAU du D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 746^e livraison

(24 avril 1875). — **TEXTE** : Souvenirs du Pacifique, par M. A. Pailhès, enseigne de vaisseau, 1872-1873. Texte et dessins inédits.

Treize dessins de Rapine, O. Mathieu, A. Rixens et Th. Weber.

Bureaux à la librairie HACHETTE ET C^e, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 125^e livraison (24 avril 1875). — **TEXTE** : Tom Brown, imité de l'anglais par J. Levoisin. — Lours brun, par E. Lesbazeilles. — La servante qui n'a qu'un œil, par H. Jousselin. — Le jeune chef de famille, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Gray, par A. Saint-Paul.

10 Dessins de Godefroy Durand, Emile Bayard, et Ph. Benoist.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n^o 79, à Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N^o 1677. — 17 Avril 1875.

TEXTE : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Voyage de l'Empereur d'Autriche à Venise; — La fontaine de la place du Trône; — Le nouveau collège Chaptal (II); — L'hiver sur les côtes de l'Amérique; — Gien; — Grande fête de charité à Narbonne; — Les Shakers de la nouvelle forêt; — Les nouveaux bâtiments de l'école polytechnique. Le chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Chronique du Sport. — Bulletin bibliographique. — Revue financière de la semaine. Faits divers.

GRAVURES : Le voyage de l'Empereur d'Autriche à Venise; réception de l'empereur par le roi Victor-Emmanuel à son arrivée à la gare de Venise; — Le cortège des souverains sur le grand-Canal; — Grand bal donné en l'honneur de l'empereur au palais royal. — Paris; la nouvelle fontaine de la place du Trône. — Grande fête de bienfaisance donnée à Narbonne les 3, 4 et 5 avril. — Les

nouveaux bâtiments du collège Chaptal (4 gravures). — La France pittoresque : Gien. — La secte des Shakers en Angleterre; campement des Shakers dans la nouvelle forêt. — L'hiver de 1875 en Amérique; flottille de bateaux de pêche bloquée par les glaces au large du cap Cod (Massachusetts). — Paris : nouvelle façade de l'École polytechnique. — Echees. — Rébus.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre **CONSTIPATION**, Hémorrhoides, Migraines. Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^{te} 2,50. Poste 2,75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ANCIENNE MAISON **BUSQUET**

Maison de nouveautés qui vend le meilleur marché de tout le Midi.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Magasin de Nouveautés, le plus vaste, le plus important et le plus ancien du Midi. **MAISON JULES HUC**

Toulouse, rue des Marchands, 32, 34, 36 et rue du Coq-d'Inde, 9, 11, 13

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Occasions extraordinaires comme BON MARCHÉ dans chaque branche de l'industrie.

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE de MEUBLES et de SIÈGES

Seule Maison de Nouveautés de Paris et de Province, qui, pour supprimer les intermédiaires entre le vrai fabricant et l'acheteur, fasse fabriquer l'Ebénisterie et les Sièges dans des ateliers qui sont les siens.

ANCIENNE MAISON **BUSQUET**

Maison de nouveautés qui vend le meilleur marché de tout le Midi.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} **LINON**

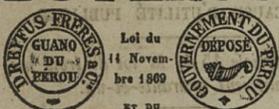
FLEURISTE rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

GOUVERNEMENT DU PÉROU **DREYFUS FRÈRES & C^e**

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^e. Cherbourg, chez M. Eugène LIAS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^e. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C^e. Lyon, chez M. MARC GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^e. Melun, chez M. LE BARE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

A VENDRE le matériel d'un

PRESSOIR A HUILE

S'adresser au régisseur du Château de Causserant, par Albas.

NOUVELLE FABRIQUE

CIMENT D'ANGÉLY

ENTREPOT

7, Maison BELMONT, rue Fénelon, 7

CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabrication du Ciment, renfermant, d'après les analyses faites, des qualités supérieures, aux titres des **Portlands Anglais** et des **Ciments de Vassy**.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance, Recevez l'assurance de ma considération.

BELMONT, jeune.

NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

4 FR. par an DOUZIÈME ANNÉE LE 4 FR. par an

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS PARAIT TOUS LES JEUDIS

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Causerie financière. — Revue de toutes les valeurs. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Tableaux et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Jurisprudence financière. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes officielles des tirages d'actions et d'obligations.

PRIME GRATUITE offerte à tout nouvel Abonné : **LE CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE** Pour 1875

VOLUME TRÈS-COMPLÈT de 132 PAGES, CONTENANT : Des renseignements détaillés sur toutes les valeurs. — leurs plus hauts et plus bas cours en 1874. — l'époque de leurs tirages annuels. — leur revenu pendant chacune des cinq dernières années. — l'échéance de leurs coupons. — le taux et la période de leur amortissement. — l'historique de chacune des valeurs à lots autorisées et la liste des lots non réclamés des emprunts de la Ville de Paris.

On s'abonne p^r 4 fr. par an au **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS** EN ENVOYANT UN MANDAT-POSTE OU DES TIMBRES-POSTE Au **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**, 104, rue de Richelieu, à Paris Ou à l'une des Succursales du **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS** : à Lyon, 5, r. de l'Hôtel-de-Ville; — à Marseille, 5, pl. de la Bourse; à Bordeaux, 29, Cours de l'Intendance.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Barts, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel, pharmacien; à Figeac, Honillé, épicier.



VÉRITABLE

BÉNÉDICTINE



LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la **Bénédictine** est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La **Bénédictine** est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).

Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les **Rhumes**, la **Bronchite**, la **Grippe** et toutes les Affections de Poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 30 p. 100 des imitations ou contre-façons des SIROP & PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

MALADIES de la VESSIE

Guéries par le **SIROP de BLAYN** aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21 et 41, CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE, guéris par les **SIROP et PATE de BLAYN** aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolin. 150 la Boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.



MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris. Dépôt central pour le Lot, chez M. VINEL, pharmacien-droguiste. — So défer des nombreuses imitations et exiger sur chaque boîte le nom de Mastic Lhomme-Lefort et la signature de l'inventeur.

VICHY

Adminis : Paris, 22, boul. Montmartre **PASTILLES DIGESTIVES** fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et dyspepsies difficiles. **SELS DE VICHY POUR BAINS.** — Un Recueil pour un Bain, pour les personnes se pouvant se rendre à Vichy. **SUCRE D'ORGE DE VICHY.** Excellent bouillon très-digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ETAT** Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

LE VIN DE ROUSSY

Au **JUS de VIANDE CONCENTRÉ** d'un goût fort agréable, est le meilleur des fortifiants et des reconstituants. Remplace avantageusement la viande crue, les ferrugineux, le quinquina, etc. Il s'adresse à tous les âges, à la première enfance comme à l'extrême vieillesse, aux personnes qui ont de la peine à bien mâcher les aliments. — Prix : 4 fr. la bouteille. — **DÉPOT CENTRAL** à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles. — Dépôt à Paris (vente en gros), Marchand, 220, rue St-Martin. — Se vend dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

